

RAPPORT FINAL DE PROJET

« Protection et participation pour la paix. Construire une paix inclusive, sans violence et protectrice des libertés fondamentales en Colombie. »

Période couverte par le rapport : du 1^{er} novembre 2019 au 31 décembre 2020 (y compris deux mois de prolongation pour cause Covid).

Période totale du projet (co-financement SSI Canton de Genève et Commune de Meyrin) : période initialement prévue du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2020, mais pour des raisons liées à la pandémie de Covid-19, la période couverte par le projet a été prolongée de deux mois, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

OBJECTIF GENERAL : Contribuer à la bonne mise en œuvre des Accords de Paix en Colombie, au travers de la protection des défenseurs/euses des droits humains et de la participation citoyenne dans les affaires publiques.

OBJECTIFS SPECIFIQUES :

- Donner aux organisations sociales et communautaires des moyens pour augmenter leur protection face aux violences dont elles sont victimes et favoriser leur participation active dans différents espaces démocratiques.
- Apporter protection et accompagnement aux leaders sociaux, membres des communautés et d'organisations sociales, victimes de menaces, d'atteinte à leur vie ou à leur intégrité physique, de détention arbitraire et/ou de poursuites pénales à des fins de persécution, et ainsi permettre qu'elles et ils puissent continuer leur lutte pour la défense des droits humains et la promotion de la paix dans les différentes régions du pays.
- Contribuer aux objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU, soit principalement l'ODD n°16 « Paix, justice et institutions efficaces » et, subsidiairement, l'ODD n°10 « Réduction des inégalités » (en particulier 10.2 : intégration sociale, économique et politique ».

0. Introduction

La deuxième année du projet « **Protection et participation pour la paix. Construire une paix inclusive, sans violence et protectrice des libertés fondamentales en Colombie** » devait être réalisée en 12 mois, à compter du 1er novembre 2019 ; Cependant, l'apparition et les effets en Colombie de la pandémie de Covid-19 ont rendu nécessaire la demande de prolongation du

projet de 2 mois supplémentaires - soit jusqu'au 31 décembre 2020 - afin de répondre aux objectifs du projet et de pouvoir exécuter pleinement les ressources allouées. Cette demande a été approuvée par le SSI.

La Colombie a été maintenue en quarantaine (« isolement préventif obligatoire ») décrétée par la Présidence de la République, du 22 mars au 31 août 2020, comme mesure de prévention de la propagation du Covid-19. Depuis le 1er septembre 2020, le pays est en « isolement préventif individuel », période au cours de laquelle certaines des restrictions existantes pendant la stricte quarantaine ont été partiellement levées. Les restrictions lors de la première période de mesures (mars à septembre) ont notamment concerné le confinement des personnes à leur domicile, l'annulation des transports commerciaux (aériens et terrestres), l'interdiction des réunions et la suspension des activités essentielles.

Ces restrictions ont eu un impact sur le projet en retardant la réalisation de certaines activités prévues, telles que des ateliers et des rencontres qui devaient avoir lieu de manière présentielle, des visites de vérification dans les communautés et des visites dans les prisons. De même, la représentation juridique des victimes par les avocat.e.s a également été entravée du fait qu'entre les mois de mars et juin 2020, les tribunaux ont suspendu certaines procédures judiciaires conformément à une disposition du Conseil supérieur de la magistrature.

Il convient de noter que dans le contexte de la pandémie de Covid-19, une augmentation de la violence policière et des attaques contre les défenseurs/euses des droits humains a été observée, ce qui a gravement contrevenu au processus de construction de la paix. En 2020, 79 massacres qui ont fait 340 victimes ont été documentés, 287 leaders sociaux et 60 « signataires de l'accord de paix » (ex-FARC qui ont respecté l'Accord en participant à de nouveaux groupes armés) ont été assassinés¹.

Il faut souligner que pendant la période d'isolement due à la pandémie, le CSPP/PGP a maintenu des liens étroits avec les communautés et les personnes bénéficiant du projet, préservant des canaux de communication, d'attention et de suivi de la situation des droits humains tout au long de la période d'exécution du projet ; canaux qui, à leur tour, ont été utilisés pour mener des activités non présentielles de formation et de communication et qui sont décrits dans ce rapport.

¹ <http://www.comitedesolidaridad.com/es/content/organizaciones-de-la-sociedad-civil-pedimos-la-cidh-una-visita-oficial-colombia>

Prologue : suivi du cas de persécution contre le CSPP par l'ancien président de la République de Colombie, Álvaro Uribe Vélez.

En octobre 2019, l'ancien sénateur et ancien président de la République de Colombie, Álvaro Uribe Vélez, et son parti politique, le Centre démocratique, ont lancé une campagne de persécution et de stigmatisation contre le Comité de solidarité avec les prisonniers politiques (CSPP). Ces actions en diffamation visaient, d'une part, à essayer de susciter des doutes sur les motivations du CSPP à protéger les témoins et victimes et, d'autre part, à détourner l'attention des enquêtes menées à la Cour suprême de justice contre l'ancien président en raison de sa participation présumée à la formation de groupes paramilitaires dans les années 1990 et à la manipulation de témoins. La fausse nouvelle diffusée par l'ancien président et son entourage affirmait, en somme, que le CSPP avait, en connivence avec des parlementaires progressistes, donné de l'argent à l'ancien paramilitaire Juan Guillermo Monsalve et à ses proches afin que Monsalve témoigne contre l'ancien président et son frère dans la procédure qui les incrimine en tant qu'instigateurs du paramilitarisme dans le département d'Antioquia.

Pour défendre sa réputation, le CSPP a déposé, le 24 octobre 2019, une plainte auprès de la Cour suprême de justice contre Álvaro Uribe, et d'autres membres de son parti, et a obtenu sa mise sous enquête pour diffamation, calomnie et harcèlement aggravé contre le CSPP et ses membres².

Le 4 août 2020, la Chambre spéciale d'enquête de la chambre criminelle de la Cour suprême de justice (CSJ) a ordonné la détention préventive d'Álvaro Uribe en tant que commanditaire présumé (auteur intellectuel) des délits de corruption de témoins dans les procédures pénales et de fraudes procédurales. Dans une manœuvre pour échapper à la justice, Uribe a démissionné de son siège de sénateur de la République le 18 août 2020, afin que l'affaire soit transférée de la CSJ, au Fiscal Général de la Nation, Francisco Barbosa, membre du parti d'Uribe Centre démocratique et ami intime de l'actuel président de la République, Ivan Duque Márquez. Pour rappel, Duque a été lancé par Uribe lui-même, en raison de sa propre inéligibilité à un nouveau mandat à la présidence de la République. Ainsi, Duque a affiché tout au long de son mandat une allégeance sans faille à l'ancien président Uribe. Le 1er septembre 2020, la CSJ a admis qu'en raison de la démission d'Uribe de sa chaire de sénateur, elle avait perdu la compétence d'enquêter sur lui et l'affaire a été renvoyée au Fiscal Barbosa.

² <http://www.comitedesolidaridad.com/es/content/el-cspp-denuncia-los-senadores-%C3%A1lvaro-uribe-y-paloma-valencia-por-crear-una-campa%C3%B1a-de>

Le même principe a été appliqué à la plainte déposée par le CSPP contre l'ancien président devant la CSJ le 24 octobre 2019, qui a été transférée au bureau du Fiscal général. Aucune avancée n'a eu lieu depuis.

Après cette information préliminaire importante, passons aux résultats du projet proprement dit.

1. Résultats obtenus

Résultat 1 : Protection. *Améliorations de la situation et des conditions de sécurité et de protection de la vie, de l'intégrité personnelle et de la liberté des leaders sociaux, des défenseurs/euses des droits humains et des communautés victimes de menaces et d'agressions.*

- 1) Entre le 1er novembre 2019 et le 31 décembre 2020, le **Programme de garanties pour la paix (PGP)** a démontré son importance et son efficacité pour la protection des défenseurs/euses des droits humains dans les départements de Tolima, Valle del Cauca, Huila, Cauca, Nariño, Meta, Boyacá, Casanare et la ville de Bogotá. Leurs méthodes et résultats ont été évalués par les responsables du PGP lors de deux séminaires nationaux de formation et d'évaluation, qui se sont tenus, le premier les 5-7 février 2020 et le second, les 27-28 novembre 2020. Les participant.e.s ont évalué positivement les résultats obtenus par le PGP, soulignant l'agilité et l'efficacité des réponses apportées par le mécanisme et ont souligné la nécessité de rendre ses résultats durables, à travers la formation, le plaidoyer et l'obtention de ressources de coopération. La deuxième réunion a également permis d'évaluer les enjeux de la défense des droits humains dans le contexte de la pandémie et de planifier les travaux du PGP en 2021. Pendant « l'isolement préventif obligatoire », le Programme de garantie pour la paix du CSPP a reçu des plaintes et des demandes de protection de la part de personnes leaders de mouvements sociaux et communautaires qui ont été victimes de menaces, d'agressions ou d'attaques de la part de groupes armés, de membres de la force publique et de personnes non identifiées qui ont cherché à effrayer ou à entraver leurs efforts pour défendre les droits humains. Pour aider à répondre à la détresse émotionnelle de ces personnes, le CSPP, avec l'aide de deux psychologues défenseuses des droits humains, a préparé deux brochures sur la prise en charge psychosociale :
 - « Défendons nos droits : un pari psychosocial. Introduction pédagogique pour la création de marches à suivre en matière de prise en charge psychosociale pour nos organisations de défense des droits humains ».

- « Politique institutionnelle de santé mentale et parcours de soins psychosociaux pour les défenseurs des droits humains – CSPP » (**voir annexes 1 et 2**). La première de ces brochures s'adresse à la population assistée par le programme, tandis que la seconde est centrée sur la formation et les personnes qui travaillent pour le programme PGP/CSPP.
- 2)** En ce qui concerne **la gestion des cas et l'assistance juridique**, le PGP (avec la campagne DLAT³) a fourni des soins et une protection à un total de 221 personnes (139 hommes / 82 femmes), appartenant à des groupes sociaux vulnérables, tels que les paysan.ne.s, les communautés autochtones, les victimes de violation des droits humains, les étudiant.e.s et les activistes écologistes. Sur ce total, 169 personnes ont été victimes de détentions arbitraires dans des contextes de mobilisation sociale, 47 de menaces et 5 d'homicide. Parmi les cas cités, plusieurs cas ont été fortement médiatisés, comme celui de Nathalia Jiménez et Rodrigo Monsalve, qui ont été assassinés par des membres du groupe paramilitaire Autodefensas Conquistadores de la Sierra (ACS) (Los Pachencas) le 20 décembre 2019 alors qu'ils traversaient le Troncal del Caribe de Santa Marta (Magdalena) vers Palomino (Guajira), et celui du leader environnemental Alejandro Llinás. Alejandro a été assassiné le 23 avril 2020 dans la zone rurale du district de Bonda (Magdalena), à proximité de la Sierra Nevada de Santa Marta. Ce leader social avait dénoncé la réactivation du pouvoir paramilitaire dans cette région.
- 3)** La **représentation juridique** par les avocats du PGP a permis la défense légale de 58 personnes victimes de poursuites pénales à des fins de harcèlement ou pour les discréditer, principalement des leaders environnementaux, communautaires, étudiant.e.s et paysan.ne.s. Parmi ces cas on peut distinguer l'obtention de la liberté du leader social Julián Andrés Gil Reyes, activiste de l'Association nationale de la jeunesse et des étudiant.e.s. Son emprisonnement injuste a fait l'objet d'une importante campagne de soutien nationale et internationale. Grâce au CSPP, sa libération a été enfin ordonnée le 24 novembre 2020 par un tribunal correctionnel de Cundinamarca après plus de 900 jours de prison au cours desquels il était représenté par les avocat.e.s du CSPP⁴.

³ La Campagne « Défendre la liberté : l'affaire de toutes et tous » (Campagne DLAT) est un réseau d'organisations sociales, étudiantes, syndicales et de droits humains, où les familles et les victimes de différentes modalités de détention arbitraire et d'abus policiers agissent face à l'usage arbitraire du système pénal, à la criminalisation et l'incrimination de la protestation sociale. Cette campagne, créée en 2012 à l'initiative du CSPP, avec le soutien de la Ville de Genève, s'est renforcée et compte aujourd'hui 63 organisations sociales, et est présente dans 13 des 32 départements de Colombie.

⁴ <https://twitter.com/CSPP/status/1331394671587651584>

- 4) De même, **au niveau international**, après plusieurs années de collaboration, le 19 mai 2020, le CSPP avec le Centre Europe-Tiers Monde (CETIM) sont parvenus à amener le Comité des droits humains de l'ONU à déclarer l'état colombien responsable de la violation du droit à vie dans le cas du syndicaliste Adolfo Múnera assassiné dans la ville de Barranquilla, en août 2002⁵. Un recours en bonne et due forme a été admis.
- 5) Les **Commissions de vérification et d'intervention (CVI)** promues par le PGP, en coordination avec la campagne DLAT, ont accompli leur travail de vigilance lors de 38 mobilisations sociales et manifestations dans les départements de Casanare, Cundinamarca, Tolima, Valle del Cauca, Cauca et la ville de Bogotá. Depuis avril 2020, dans le cadre de l'isolement dû à la pandémie de COVID-19, la stratégie de sensibilisation sous la bannière du slogan #QuarentenaSinAbuso (quarantaine sans abus) a été créée et des recommandations ont été données sur la manière d'agir face aux abus d'autorité et de les dénoncer⁶. La campagne a également conçu une marche à suivre pour rendre compte de la violence sexiste survenue lors de procédures policières dans des contextes de protestation sociale. Cette dernière contient des données clés pour savoir quoi faire en cas de violence de genre dans le cadre de manifestations ou de mobilisations sociales. Ainsi, l'approche destinée aux femmes, aux personnes trans et non binaires ou intersexuées dans les interventions pour le respect des droits humains a pu être renforcée.⁷ **(Voir annexe 3 - photos).**
- 6) En ce qui concerne la **défense des droits des personnes privées de liberté dans les prisons et centres de détention provisoire**⁸ en Colombie, il a été possible d'aider directement⁹ 350 détenu.e.s (dont 53 femmes – sachant que celles-ci représentent moins de 8% des personnes détenues) dans 20 prisons et centres de détention provisoire situés dans les départements de Boyacá, Cauca, Huila, Tolima, Cundinamarca, Valle del Cauca et Bogotá. Le 21 mars 2020, le CSPP a dû faire face à une grave urgence provenant de la prison de

⁵<http://www.comitedesolidaridad.com/es/content/comit%C3%A9-de-ddhh-de-la-onu-declara-al-estado-responsable-por-violaci%C3%B3n-del-derecho-la-vida-y>

⁶ <https://defenderlalibertad.com/boletin-informativo-cuarentenasinabusos-agresiones-a-la-protesta-social-durante-la-cuarentena-nacional-del-gobierno-ivan-duque/>

⁷ <https://defenderlalibertad.com/que-hacer-en-caso-de-violencia-de-genero-en-el-marco-de-la-protesta-social/>

⁸ Centres non pénitentiaires gérés par la police, dans lesquels des personnes sont détenues pendant de courtes périodes pour violation du Code de police colombien.

⁹ En raison de la pandémie, depuis mars, il n'a pas été possible de visiter les personnes détenues à l'intérieur des prisons en raison de l'interdiction des autorités afin empêcher la propagation du Covid-19.

Bogotá « Modelo », où 24 personnes ont été tuées et 133 blessées, après une vague de protestation (« cacerolazo ») qui a eu lieu dans 14 prisons colombiennes en raison de l'absence de mesures de protection contre la pandémie. C'est le pire massacre de l'histoire récente des prisons colombiennes. Le CSPP a reçu des plaintes de parent.e.s et de détenu.e.s et a intenté des poursuites judiciaires pour enquêter sur les faits. Par ailleurs, en raison des restrictions à l'entrée des prisons dues à la pandémie de Covid-19, le CSPP a élaboré un nouveau manuel de droit pénitentiaire, un outil pratique pour soutenir la défense des droits humains des personnes privées de liberté (**voir annexe 4**).

Résultat 2 : Participation. *Renforcement des capacités d'action collective des bénéficiaires du projet, pour exiger la mise en œuvre des Accords de Paix, en matière de protection de la vie, de participation politique et d'exercice des droits fondamentaux.*

1) En raison des restrictions imposées concernant la tenue de réunions dans le contexte de la pandémie de Covid-19, il était nécessaire de faire progresser virtuellement le processus de **l'École de leadership social**. La plateforme virtuelle "École virtuelle de formation pour les leaders sociaux" a été mise en service <https://aulas.comitedesolidaridad.com/my/> et dispose d'un système de visioconférence intégré :

<https://meet.comitedesolidaridad.com/>. De même, le plan pédagogique de la plateforme a été structuré en cinq cours virtuels, un pour chaque département concerné par le projet avec un total de 30 étudiant.e.s par département. Chaque cours virtuel comporte quatre modules de formation spécifiques sur les sujets suivants :

- Que faire en cas d'attaques contre des défenseurs des droits humains,
- Les mécanismes de protection juridique,
- Les mécanismes de garantie de sécurité de l'Accord de paix,
- Les stratégies d'autoprotection,

A cela s'ajoutent un module supplémentaire d'accueil et de méthodologie et un module de suivi final. Après la conception et le démarrage, ont suivi la convocation et la formation des groupes d'étudiant.e.s. 120 personnes issues de processus communautaires et d'organisations sociales qui promeuvent les droits humains dans les départements du Cauca, Casanare, Tolima et la ville de Bogotá ont participé à cette école. Il est important de souligner que cette école virtuelle a pu être cofinancée grâce à des ressources du projet initialement prévues pour les ateliers présentiels mais qui n'ont pas pu être réalisés en raison du Covid-19. Les ressources réaffectées ont été utilisées pour payer les modules de formation et la connexion (internet) pour certains des participant.e.s (**voir annexes 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11**).

- 2) Le Réseau des Comités Environnementaux du Tolima a continué à développer ses processus de plaidoyer, de formation et d'organisation collective pour la défense des moyens d'existence et des écosystèmes dans le département de Tolima. Le « Diplôme du Comité Environnemental »¹⁰, tenu le 25 février 2020 et la réunion du Comité Environnemental de défense de la rivière Saldaña¹¹, tenue à Coyaima (Tolima), ont été des points d'orgue importants. Le 23 juillet 2020, le réseau des comités environnementaux du Tolima a publié deux vidéos sur son compte YouTube, pour appeler à la grève des femmes pour la justice climatique¹² et concernant la formation environnementale¹³ dans le cadre de la Semaine de l'environnement¹⁴.
- 3) En ce qui concerne le **plaidoyer**, l'action conjointe du CSPP avec les plates-formes colombiennes de droits humains (Coordination Colombie Europe États-Unis (CEEU) et le Sommet agraire, paysan, ethnique et populaire) a permis d'obtenir les résultats suivants. En décembre 2019, en collaboration avec l'Organisation nationale indigène (ONIC), entre autres organisations, le CSPP a déposé une action juridique (*accion de tutela*) devant la Cour supérieure de Bogota pour exiger la protection des dirigeant.e.s sociaux. En janvier 2020, la Cour a tranché en faveur de la protection des droits revendiqués.¹⁵ La décision a été ratifiée en deuxième instance par la Cour suprême de justice en mai 2020¹⁶. Suite aux décisions judiciaires obtenues, vingt rencontres thématiques et réunions virtuelles des plateformes droits humains ont eu lieu pour définir une stratégie juridique de mise en œuvre de la protection des défenseurs/euses des droits humains et exiger l'activation du Bureau national des garanties et des bureaux territoriaux de garanties (*Mesa Nacional de*

¹⁰ Il s'agit d'un processus de formation dans lequel sont notamment abordés la gestion environnementale et territoriale, les conflits environnementaux et les défis sociaux pour la construction du leadership territorial.

¹¹ Il s'agit d'une réunion convoquée par le réseau des comités environnementaux du Tolima pour convenir d'un agenda pour la défense de la rivière Saldaña dans le Tolima en raison des effets générés par les entreprises situées près de la rivière.

¹² Voir la vidéo sur la grève des femmes :

<https://www.youtube.com/watch?v=PrZ5CK4SxII&feature=youtu.be>

¹³ Voir la vidéo sur les formations environnementales :

<https://www.youtube.com/watch?v=frFBnOvWJ9s&feature=youtu.be>

¹⁴ La Semaine de l'environnement est une initiative du Réseau des comités environnementaux du Tolima et de l'Université du Tolima pour sensibiliser le public à la crise environnementale.

¹⁵ <http://www.comitedesolidaridad.com/es/content/l%C3%ADderes-en-peligro-el-tribunal-lo-reconoce-la-presidencia-lo-niega>

¹⁶ <http://www.comitedesolidaridad.com/es/content/tribunal-superior-de-bogot%C3%A1-reitera-que-el-derecho-defender-derechos-humanos-de-l%C3%ADderes>

Garantías y las mesas territoriales de garantías). Des réunions ont également eu lieu concernant des propositions de travail pour le Bureau du Procureur général de la Nation concernant les crimes de défenseurs/euses de droits humains.¹⁷

Résultat 3 : Plaidoyer. Suite à un travail d'information, de visibilité et de lobby, obtention de décisions favorables de la part des organismes internationaux de protection des droits humains, et du soutien de l'opinion publique nationale et internationale, en faveur de la population bénéficiaire du projet, pour la protection des droits à la vie, à l'intégrité, à la liberté et à la paix.

- 1) Le projet a permis d'obtenir un important **soutien d'organisations internationales pour la protection des droits humains**. Au total, 19 communications écrites ou pétitions ont été présentées et 36 réunions présentielle et virtuelles ont été organisées avec des délégué.e.s de diverses entités internationales. En avril 2020, une demande d'audition thématique auprès de la Commission interaméricaine des droits humains (CIDH) a été remise à cette dernière, concernant la mise en œuvre des mécanismes de garantie pour les défenseurs des droits humains issus de l'Accord de paix final (**voir annexes 12.1 et 12.2**).
- 2) Le CSPP a participé à une audition de la Commission interaméricaine des droits humains (CIDH), lors de laquelle ont pu être dénoncés les faits suivants concernant les mobilisations sociales qui ont eu lieu en 2019 et 2020 :
 - Usage excessif de la force,
 - Détentions arbitraires,
 - Violences sexuelles dans le cadre de détentions arbitraires,
 - Impunité qui règne dans ces processus,
 - Disqualification et ignorance répétées du droit de protestation par l'État colombien.¹⁸Tout au long de 2020, une communication permanente a été maintenue avec le Secrétariat exécutif de la CIDH à travers un groupe de communication avec les organisations de la société civile pour fournir des informations permanentes sur la situation de sécurité des dirigeant.e.s sociaux en Colombie. D'autres actions de plaidoyer auprès d'organisations internationales ou de corps diplomatiques ont été menées : Campagne Defend Life - Union européenne et délégations de pays européens accréditées en Colombie¹⁹, Comité des droits

¹⁷ Mise en place du Bureau des garanties : https://twitter.com/CSPP_/status/1280874844524068864?s=20

¹⁸ <https://www.dejusticia.org/organizaciones-de-la-sociedad-civil-le-pedimos-a-la-cidh-una-visita-oficial-a-colombia/>

¹⁹ Voir : <https://twitter.com/alemembajador/status/1253653899988406273?s=1>

humains des Nations Unies^{20 21}, Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits humains (OACNUDH).

- 3) Afin de sensibiliser l'opinion publique sur la situation des menaces et des attaques contre les dirigeant.e.s sociaux et les défenseurs des droits humains en Colombie, et de faire connaître les objectifs, les actions et les résultats de ce projet, 60 produits de communication ont été élaborés et diffusés (**voir annexes 13 et 14**), parmi lesquels:
- La websérie animée "Protégeons les dirigeant.e.s sociaux" qui se compose de quatre vidéos avec les cas d'Alix Mirian Aguilar et Fredy Adolfo Figueroa, dirigeants sociaux du département de Casanare²², de María Elena Gómez leader sociale du département du Cauca, d'Alejandro Llinás, dirigeant assassiné dans le département du Magdalena, ainsi que des défenseurs des droits humains Rubiela Zapata Diaz et José Martín Ceballos à Antioquia²³ ;
 - Infographie interactive en ligne sur la criminalisation de la défense des droits humains en Colombie²⁴ ;
 - Une proposition de politique publique pour le démantèlement des organisations issues du paramilitarisme qui est en cours de discussion au sein de la Commission nationale des garanties de sécurité, un organisme né des Accords de La Havane et dirigé par le Président de la République, et qui a été rendue publique le 24 novembre 2020²⁵ (**voir annexe 15**) ;
 - Contributions à la préparation et au lancement du rapport « Le risque de défendre et de diriger » qui aborde la question des violations des droits des dirigeant.e.s sociaux et défenseurs des droits humains, documentées entre le 1er août 2018 et le 31 juillet 2020 (voir rapport complet en lien²⁶).

Enfin, en collaboration avec d'autres organisations de défense des droits humains, des centres académiques, des universités et des personnes ayant un leadership social ou communautaire, une action juridique (*acción de tutela*) a été déposée et a abouti en deuxième instance à une décision de la Cour suprême de justice. Celle-ci reconnaît « qu'il

²⁰ <https://twitter.com/FranklinCastaV/status/1271239779728928774>

²¹ <https://twitter.com/ONUHumanRights/status/1237837768606220289>

²² https://www.youtube.com/watch?v=DoGJeMR_SwQ&feature=youtu.be&ab_channel=Comit%C3%A9deSolidaridadconlosPresosPol%C3%ADticos

²³ https://www.youtube.com/watch?v=2kdw6-7DN_8

²⁴ <http://comitedesolidaridad.com/infografias/Infografia7v2/>

²⁵ <http://www.comitedesolidaridad.com/es/content/desmantelamiento-de-las-organizaciones-sucesoras-de-paramilitarismo>

²⁶ <https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:bfa19631-c755-452c-b76f-bfd1e2d64e40#pageNum=8>

y avait – et pourrait continuer à exister – une constante et réitérée agression disproportionnée de la force publique à l'encontre de ceux et celles qui, de manière pacifique, ont manifesté » et de ceux et celles qui en ont fait la couverture journalistique. Cela démontre « une menace sérieuse et actuelle face au comportement impulsif de la force publique, en particulier de l'ESMAD (escadron anti-émeutes), qui a ouvertement ignoré non seulement ses propres manuels, mais aussi des principes et valeurs de rang constitutionnel ». Ces conclusions ont conduit la Cour à ordonner des mesures concrètes pour garantir les droits des personnes qui manifestent en Colombie.²⁷

2. Difficultés et modifications

Comme indiqué au début de ce rapport, le Gouvernement colombien a décrété « l'isolement préventif obligatoire » pour faire face à la pandémie de Covid-19 entre les mois de mars et août 2020, ce qui a affecté le développement d'activités présentielle et collectives.

Les restrictions pour la réalisation d'activités présentielle ont obligé notre partenaire local, le CSPP, à développer des activités et des produits de substitution pour parvenir à réaliser, malgré tout, les objectifs du projet. Comme mentionné précédemment, les activités et produits sont les suivants :

- Une Ecole virtuelle de leadership social a été conçue et mise en service, qui comprenait la création d'une plateforme de formation virtuelle, six brochures accompagnant les modules de formation (quatre livrets thématiques et deux supplémentaires sur la méthodologie et le processus surveillance) ;
- Deux brochures relatives à la prise en charge psychosociale pour les communautés, les bénéficiaires et le personnel du PGP ont été préparées ;
- Un manuel de droit pénitentiaire pour soutenir la défense des droits humains des personnes privées de liberté.

Les lignes budgétaires concernant les ressources pour ces activités et produits sont celles initialement allouées à l'École de leadership social pour la protection des droits humains dans le cadre de la mise en œuvre des Accords de paix (A1R2) et une partie de celles affectées au Centre d'attention pour la protection des leaders sociaux et des défenseurs/euses des droits humains (CAP) (A1R2).

²⁷ <https://www.france24.com/es/20200923-corte-suprema-gobierno-colombia-respeto-protesta-pacifica>

Malgré les circonstances difficiles, pendant la période d'isolement due à la pandémie, le CSPP/PGP a maintenu des liens étroits avec les communautés et les personnes bénéficiaires du projet, en maintenant des canaux de communication, d'attention et de suivi des droits humains tout au long de la période. De même, grâce aux moyens de solidarité d'une campagne de dons de l'association Turpial en Suisse, il a été possible de distribuer des paniers de nourriture, des médicaments et des masques à plus de 150 familles de victimes de violations des droits humains bénéficiaires du projet (environ 600 personnes), ainsi qu'à plus de 200 personnes privées de liberté. De même, il était nécessaire de mettre en place des stratégies d'action et des produits permettant de maintenir les soins apportés à la population bénéficiaire, ce qui a impliqué de développer le travail virtuel en matière de formation, d'élaborer des outils psychopédagogiques et d'assurer la communication avec les communautés et la population privée de liberté.

3. Voyage de suivi sur le terrain de l'Association Turpial

Un voyage de suivi de projet sur le terrain a été effectué du 7 au 18 février 2020. Plusieurs membres du comité, délégué.e.s de Turpial, ont participé à ce voyage. Il s'agit de : Sébastien Caby, Julie de Dardel, Bénédicte de Moerloose et Elodie de Weck.

Durant cette mission, les activités et visites suivantes ont été effectuées :

- Bogota : réunion avec notre partenaire local au siège du CSPP, présentation et préparation de la mission.
- Bogota : visite aux communautés du quartier populaire et marginalisé de Ciudad Bolivar (secteur Mochuelo Alto).
- Medellin (Antioquia) : réunion avec le General responsable de la VII Division de l'Armée colombienne. Informations et protocoles de sécurité pour la mission.
- Medellin (Antioquia) : réunion avec la faitière « Proceso Social de Garantías de Antioquia ».
- Taraza (Antioquia) : réunion et atelier participatif avec les communautés déplacées de Taraza. Puis réunion avec les autorités locales (mairie et armée).
- Medellin (Antioquia) : réunion avec le « Programme de Garanties pour la Paix » – bureau de Antioquia.
- Yopal (Casanaré) : visite de la prison de La Guafilla.
- Yopal (Casanaré) : réunion avec la « Corporación Social para la Asesoría y Capacitación Comunitaria » (COS-PACC).

- Yopal (Casanaré) : Visites aux personnes détenues en détention domiciliaire du cas de San Luis de Palenque (défenseurs/euses de l'environnement).
- Yopal (Casanaré) : Participation à la cérémonie de remise du « Rapport sur les exécutions extra-judiciaires prétendument commises par la Brigade XVI de Casanaré » en présence de la Commission nationale pour la Vérité (Comisión de la Verdad).
- Yopal (Casanaré) : visite de la Galerie de la Mémoire (Galería de la Memoria).
- Bogota : visite à la prison de La Picota.
- Bogota : Réunion avec l'Ambassade de Suisse.
- Bogota : visite à la prison El Buen Pastor (prison pour femmes).

Concernant les finances de ce voyage, **les frais totaux se montent à Frs 4932.10**, qui se détaillent comme suit :

- Billets d'avion	Frs. 2'355.50
- Frais sur place (hébergement, nourriture, transport, etc.)	Frs. 2'541.60
- Frais bancaires (retraits à l'étranger)	Frs. 20.-
- Divers	Frs. 15.-

4. Bilan de la seconde année du projet

La deuxième année du projet a permis de garantir des outils de protection, une assistance juridique, une formation et des actions publiques de plaidoyer aux communautés à risque et aux défenseurs/euses des droits humains en Colombie, à un moment critique marqué par l'aggravation des attaques contre les défenseurs/euses des droits humains et une plus grande vulnérabilité des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale en raison de la pandémie de Covid-19.

En premier lieu, le CSPP a fourni des soins d'urgence pour protéger la vie, l'intégrité physique et la liberté des personnes bénéficiaires du projet dans les départements de Tolima, Valle del Cauca et la ville de Bogotá (sièges des bureaux PGP), ainsi que dans les départements de Huila, Cauca, Nariño, Meta, Boyacá et Casanare. Avec la campagne DLAT, le PGP a joué un rôle clé dans la défense des droits des personnes privées de liberté lors des mobilisations massives de protestation de novembre et décembre 2019 (« Paro » ou grève nationale) en Colombie. Seulement entre novembre et décembre 2019, dans le cadre de la grève nationale, 1219 arrestations ont été documentées, dont 91,7% étaient des arrestations administratives qui ont été appliquées de manière inappropriée et illégale, et plus de 181 personnes ont été blessées,

dont 12 étaient des blessures et/ou pertes oculaires. De même, quatre décès imputables à la police nationale ont été recensés, dont celui du jeune étudiant Dylan Cruz²⁸, dont le cas a été pris en charge le CSPP²⁹. De même, depuis avril 2020, la stratégie de sensibilisation #CuarentenaSinAbuso a permis de documenter des cas graves d'abus d'autorité, dont celui d'un jeune homme de Codazzi (département du Cesar) tué par l'impact d'une arme à feu tirée par un policier au milieu d'une manifestation pour protester contre le manque d'accès à la nourriture³⁰. La situation des manifestations du 9 septembre 2020, provoquées par le meurtre du citoyen Javier Ordoñez aux mains de la police nationale, a également été suivie par le CSPP³¹. Lors de ces manifestations, plus de 70 personnes blessées par arme à feu, 45 personnes arrêtées et 13 cas d'homicide (dont 3 femmes) imputables à la police nationale ont été recensés. Le CSPP et d'autres organisations de défense des droits humains ont déposé une plainte disciplinaire et demandé la démission immédiate du ministre de la Défense et du commandant de la police de Bogotá.³²

Concernant les actions judiciaires, le projet a permis d'obtenir deux décisions historiques en Colombie via le mécanisme des "*acciones de tutela*", dans lesquelles il était demandé que la gravité des attaques contre les défenseurs/euses des droits humains en Colombie soit reconnue. Des décisions favorables ont été obtenues, en janvier 2020, de la part de la Cour supérieure de Bogotá, qui a confirmé les droits revendiqués et a souligné qu'« *il existe une situation préoccupante de violation constante des droits fondamentaux des dirigeants.e.s sociaux que l'État n'a pas réussi à surmonter et que, par conséquent, une situation inconstitutionnelle persiste* »³³. Il a également été demandé qu'en raison de la gravité des

²⁸ <http://www.comitedesolidaridad.com/es/content/bolet%C3%ADn-informativo-9-paro-nacional>

²⁹ <http://www.comitedesolidaridad.com/es/content/corte-suprema-de-justicia-ordena-revisar-decisi%C3%B3n-sobre-el-asesinato-manos-del-esmad-de>

³⁰ Abus sexuel contre une femme à Bosa : <https://defenderlalibertad.com/comunicado-caso-de-abuso-policia-contra-mujer-en-bosa/>; La police agresse des habitants du quartier de Potosí : <https://defenderlalibertad.com/cuarentenasinabusopolicia-agrede-a-habitantes-del-barrio-potosi/>; La police tire sur un jeune et électrocute une femme enceinte : <https://defenderlalibertad.com/policia-dispara-a-un-juven-y-pone-choques-electricos-a-mujer-embarazada/>; Un jeune meurt des suites d'une blessure par balle de la police nationale pendant une manifestation pour l'accès à la nourriture dans le Cesar : <https://defenderlalibertad.com/joven-muere-tras-disparo-de-la-policia-nacional-durante-protestas-por-alimentos-en-el-cesar/>; La police agresse des femmes s'occupant d'un contrôle sanitaire (Covid) à Ciudad Bolívar (Bogotá) à coups de décharges électriques : <https://defenderlalibertad.com/policia-agrede-con-choques-electricos-a-mujeres-que-gestionaban-un-punto-biologico-en-ciudad-bolivar/>.

³¹ <https://cuestionpublica.com/al-menos-13-asesinados-en-medio-de-abuso-policia/>

³² <http://www.comitedesolidaridad.com/es/content/organizaciones-de-ddhh-solicitan-la-suspensi%C3%B3n-inmediata-del-ministro-de-defensa-carlos>

³³ <http://www.comitedesolidaridad.com/es/content/l%C3%ADderes-en-peligro-el-tribunal-lo-reconoce-la-presidencia-lo-niega>

situations de violation des droits humains survenues en Colombie, des mesures soient ordonnées pour mettre fin aux agressions policières et s'efforcer de garantir les droits des manifestant.e.s. Grâce à cette action, la Cour suprême de justice a indiqué qu'en Colombie il y avait « *un problème national d'intervention systématique, violente, arbitraire et disproportionnée de la force publique dans les manifestations citoyennes* » et a ordonné au Président de la République et à plusieurs autorités impliquées dans la gestion des mobilisations sociales, d'adopter des actions pour garantir l'exercice du droit à une manifestation pacifique et non destructive.³⁴

Enfin, en matière de plaidoyer, le CSPP a présenté des propositions aux autorités et à la société dans son ensemble, dont la plus importante était la proposition de politique publique pour le « démantèlement du paramilitarisme », présentée le 24 novembre 2020, qui contient des recommandations pour la conception et le suivi de la politique publique et pénale concernant le démantèlement des organisations responsables d'homicides et d'attaques contre des défenseurs des droits humains ou qui participent à la mise en œuvre des accords de paix. Cette proposition a été en mesure de réunir un large soutien des institutions étatiques pour le contrôle et la protection des droits humains (Procuraduría, Defensoría del Pueblo) et des organisations internationales pour la protection des droits humains et la promotion de la paix (Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et Bureau en Colombie du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits humains) et fait actuellement l'objet de débats au sein de la Commission nationale des garanties de sécurité.³⁵

³⁴ <https://www.noticiasrcn.com/justicia/corte-suprema-ordena-protoger-derecho-la-protesta-ante-agresiones-sistematicas-363149>

³⁵ <http://www.comitedesolidaridad.com/es/content/desmantelamiento-de-las-organizaciones-sucesoras-de-paramilitarismo>

5. Cadre logique (indicateurs)

Résultat 1 : Protection. *Améliorations de la situation et des conditions de sécurité et de protection de la vie, de l'intégrité personnelle et de la liberté des leaders sociaux, des défenseurs/euses des droits humains et des communautés victimes de menaces et d'agressions.*

Indicateur prévu	Résultats obtenus durant la seconde année du projet
I1.R1. Chaque année, et ce pendant toute la durée du projet, trois agences du Centre d'attention à la protection des leaders sociaux et défenseurs/euses des droits humains (CAP) de la Fondation CSPP, s'occuperont et géreront au minimum 180 cas ou dénonciations présentés par la population bénéficiaire dans les départements du Tolima, Valle del Cauca et dans la ville de Bogota.	221 cas correspondant à 221 personnes (139 hommes / 82 femmes) ont été suivis et traités par le CSPP/PGP, dont 169 personnes victimes de détentions arbitraires dans des contextes de mobilisation sociale, 47 de menaces et 5 d'homicide dans les départements de Tolima, Valle del Cauca et la ville de Bogota.
I2.R1. Chaque année, et ce pendant toute la durée du projet, au minimum 30 cas d'atteintes graves à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté de la population bénéficiaire du projet seront présentés à la justice (tribunaux).	58 victimes ont été représentées par des avocats du CSPP/PGP, dans le même nombre d'affaires, déférées devant les tribunaux colombiens pour la défense des droits à la vie, à l'intégrité et à la liberté.
I3.R1. Chaque année, et ce pendant toute la durée du projet, la Fondation CSPP accompagnera au moins 40 mobilisations sociales, au travers des Commissions de vérification et d'intervention (CVI), dans les départements de Cundinamarca, Tolima, Valle del Cauca et dans la ville de Bogota.	Les CVI promues par le CSPP ont accompagné 38 mobilisations sociales et manifestations dans les départements de Cundinamarca, Tolima, Valle del Cauca et la ville de Bogota.
I4.R1. Pendant chaque année de mise à exécution du projet, au moins 80 visites de prisons et de centres de détention transitoire ³⁶	Entre novembre 2019 et le 13 mars 2020 - date à laquelle la pandémie de Covid-19 et la période d'isolement ont commencé -

³⁶ Les centres de détention transitoires colombiens sont : les commissariats, les Unités Permanentes de Justice (UPJ) municipales, et les Unités de Réaction Immédiate (URI) du Ministère public.

seront réalisées, afin d’apporter une assistance humanitaire à la population détenue, et de contrôler la situation en termes de droits humains.	30 visites ont été effectuées dans 20 prisons où 350 détenu.e.s (dont 53 femmes) ont été pris en charge dans les départements de Boyacá, Cauca, Huila, Tolima, Cundinamarca, Valle del Cauca et Bogota.
---	---

Résultat 2 : Participation. *Renforcement des capacités d’action collective des bénéficiaires du projet, pour exiger la mise en œuvre des Accords de Paix, en matière de protection de la vie, de participation politique et d’exercice des droits fondamentaux.*

Indicateur prévu	Résultats obtenus durant la seconde année du projet
I1.R2. Au terme des deux années du projet, au moins 90 personnes auront participé à l’École de leadership social, afin de se former, dans les départements de Cundinamarca, Tolima, Valle del Cauca et dans la ville de Bogota.	Cet indicateur n'a pas pu être exécuté en raison de la situation causée par le Covid-19. Au lieu de cela, une école de leadership virtuelle a été développée dans laquelle 120 personnes issues de processus communautaires et d'organisations sociales qui promeuvent les droits humains ont participé dans les départements de Cauca, Casanare, Tolima et la ville de Bogota.
I2.R2. Pendant ce projet, 21 Comités environnementaux municipaux faisant partie du Réseau de comités environnementaux du département du Tolima réaliseront collectivement des actions de formation et de plaidoyer. En termes de « produits de communication », ils produiront notamment deux vidéos et deux documents sur la protection de l’environnement et les atteintes aux droits humains dont sont victimes des défenseurs/euses environnementaux.	Les 21 comités municipaux de l'environnement membres du réseau des comités environnementaux du département du Tolima ont participé à une formation et à des réunions de planification et de délibération. Ils ont publié deux vidéos sur leur compte YouTube, un concernant la grève des femmes pour la justice climatique ³⁷ et l’autre concernant la formation environnementale ³⁸ .

³⁷ Voir la vidéo sur la grève des femmes : <https://www.youtube.com/watch?v=PrZ5CK4SxII&feature=youtu.be>

³⁸ Voir la vidéo sur les formations environnementales : <https://www.youtube.com/watch?v=frFBnOvWJ9s&feature=youtu.be>

<p>I3.R2. Dès la première année du projet, les organisations et communautés bénéficiaires s’associeront à au moins trois plateformes nationales de promotion et de protection des droits humains (la Coordination Colombie-Europe-États-Unis (CCEEU)³⁹, le Mouvement des Victimes de Crimes d’État (MOVICE), et la Campagne « Défendre la liberté : l’affaire de toutes et tous » (Campagne DLAT)).</p>	<p>Les organisations et communautés ciblées par le projet ont participé aux trois plates-formes prévues pour la promotion et la protection des droits humains (Campagne CCEEU, MOVICE et DLAT).</p>
---	---

Résultat 3 : Plaidoyer. *Suite à un travail d’information, de visibilité et de lobby, obtention de décisions favorables de la part des organismes internationaux de protection des droits humains, et du soutien de l’opinion publique nationale et internationale, en faveur de la population bénéficiaire du projet, pour la protection des droits à la vie, à l’intégrité, à la liberté et à la paix.*

Indicateur prévu	Résultats obtenus durant la seconde année du projet
<p>I1.R3. Chaque année, la Fondation CSPP transmettra aux organismes internationaux de protection des droits humains au moins trois rapports écrits, et participera activement aux assemblées et sessions de ces entités internationales (CIDH, Conseil des Droits de l’Homme de l’ONU, Comité contre la Torture de l’ONU).</p>	<p>Au total, 19 communications écrites ou pétitions ont été présentées et 36 réunions en présentiel et virtuelles ont été organisées avec des délégué.e.s de diverses entités publiques internationales.</p>

³⁹ La **Coordination Colombie-Europe-États-Unis (CCEEU)** est une plateforme colombienne qui regroupe près de 200 organisations sociales pour la défense des droits humains qui réalisent des travaux de lobby et de dialogue devant les institutions gouvernementales d’Europe et des États-Unis, avec le soutien de ses partenaires : le **Bureau International des Droits Humains Action Colombie (OIDHACO)** en Europe, et la **U.S. Office on Colombia** aux États-Unis. Elle réalise également des actions de lobby auprès des Nations-Unies et du système interaméricain des droits humains.

<p>I2.R3 Chaque année, la Fondation CSPP élaborera et publiera au moins trente produits de communication (notes, communiqués, bulletins) dans le but de rendre publics les objectifs du projet.</p>	<p>60 produits de communication ont été développés et diffusés, y compris des vidéos, des infographies interactives et des rapports.</p>
--	--

5. Bilan général du projet (Conclusion finale)

Le projet a permis de répondre de manière pertinente et efficace aux besoins de protection de la vie, d'intégrité physique et de liberté des groupes sociaux les plus vulnérables de Colombie, dans un contexte d'attaques croissantes et de stigmatisation contre ceux et celles qui promeuvent et défendent les droits humains dans le pays. Le projet a permis de faire face aux menaces et risques existants à partir d'une approche différentielle (genre, ethnique et territoriale) et a contribué à l'autonomisation des communautés et des personnes bénéficiaires au projet. Le cœur de cette réussite se doit à la création du Programme de Garanties pour la Paix PGP, qui constitue un mécanisme unique en Colombie, car il s'agit d'une initiative de la société civile, construite avec les communautés bénéficiaires elles-mêmes, qui intègre un ensemble de stratégies globales incluant la prise en charge des personnes défenseuses des droits humains, l'assistance juridique, le soutien et le renforcement organisationnel, et le plaidoyer. Parmi les résultats obtenus, nous pouvons souligner les suivants :

Au total, 457 personnes (165 femmes / 292 hommes) ont été aidées à défendre leurs droits à la vie, à la liberté et à l'intégrité physique en Colombie, dans un contexte de grave répression et violation des droits humains, comme dans des contextes ruraux avec présence des groupes armés illégaux, ou encore lors de protestation et de mobilisation sociale, ainsi que face à de fortes restrictions pour la vérification des droits comme lors de la mise en quarantaine à cause du Covid-19, moment où une augmentation des attaques contre les dirigeant.e.s sociaux s'est fait sentir.

En ce qui concerne la défense des droits des personnes privées de liberté, 950 personnes au total (157 femmes) ont été assistées dans 20 prisons et centres de détention provisoire situés dans les départements de Boyacá, Cauca, Tolima, Cundinamarca, Valle del Cauca et dans la ville de Bogota. Les visites de vérification de la situation des droits humains effectuées par le CSPP ont révélé des cas de torture et de mauvais traitements, des problèmes de santé, le manque d'eau, une mauvaise alimentation, la surpopulation, l'insécurité et des violations des droits sexuels et reproductifs des femmes.

Au total, 229 personnes (56% de femmes) appartenant aux organisations sociales et communautaires ciblées par le projet ont été formées lors d'ateliers présentiels et virtuels de l'École de leadership social pour la défense des droits humains dans le cadre de la mise en œuvre des Accords de Paix, réalisés dans les villes d'Ibagué (Tolima), Cali (Valle del Cauca) et Bogota. Ces ateliers, encadrés dans la ligne du renforcement organisationnel du PGP, ont

permis aux organisations présentes d'améliorer leurs connaissances et leurs outils pour revendiquer leurs droits devant les autorités et se coordonner avec d'autres organisations.

En termes de plaidoyer, le projet a permis de faire pression sur les autorités et d'interpeller le public dans son ensemble au sujet de la situation des droits humains en Colombie, via les outils suivants :

- L'action juridique constitutionnelle « acción de tutela » déposée devant la Cour supérieure de Bogotá pour exiger la protection des leaders sociaux, qui a été présentée avec l'Organisation nationale indigène (ONIC) en décembre 2019 ;
- La proposition de politique publique pour le «démantèlement du paramilitarisme» qui a été remise au Gouvernement national le 12 août 2020 dans le cadre de la session de la Commission nationale des garanties de sécurité et publiée le 24 novembre 2020, et qui bénéficie du soutien de coalitions d'organisations de défense des droits humains en Colombie, telles que : la Coordination Colombie Europe États-Unis (CCEEU), la Plateforme pour le développement de la démocratie et la paix, l'Alliance des organisations sociales et apparentées, et les deux plus grandes plates-formes d'organisations de femmes du pays, telles que la plate-forme Gender in Peace - GPaz et le Sommet national des femmes pour la paix, bénéficiant ainsi du soutien de plus de 700 organisations sociales, féminines et de défense des droits humains ;
- Le litige stratégique pour l'obtention de la garantie des droits à la protestation sociale, qui a été entrepris en collaboration avec d'autres organisations de défense des droits humains, des instances universitaires, des dirigeant.e.s sociaux et la campagne DLAT.

Enfin, nous souhaitons ajouter que l'importance du travail réalisé avec le soutien de l'Association Turpial, du Canton de Genève, de la Ville de Genève et de la ville de Meyrin en faveur de la protection des droits humains, s'est reflétée dans **l'obtention par le CSPP du Prix national pour la défense des droits humains en Colombie 2020** dans la modalité « ONG, collectif ou ONG accompagnante » octroyé par Diakonia et Act Iglesia Sueca avec le soutien du Royaume de Suède, qui **témoigne du travail exceptionnel et exemplaire de notre partenaire local pendant cette période de crise sanitaire**. Ce prix a été remis lors d'une cérémonie tenue le 2 décembre 2020. Une reconnaissance qui met en lumière l'engagement du CSPP « dans la recherche de garanties pour les défenseurs/euses des droits humains dans le cadre de la mise en œuvre des Accords de paix »⁴⁰.

⁴⁰ <https://www.premiodefensorescolombia.org/lideres-sociales-reciben-el-premio-a-la-defensa-de-los-derechos-humanos-en-colombia/#>

6. Rapport financier

Comme nous l'avons mentionné plus haut, une partie des activités n'a pas pu être réalisée en raison des restrictions dues au Covid-19 et **plusieurs modifications ont eu lieu pour s'adapter au contexte de crise**. Dans un premier temps, au printemps 2020, avec l'accord de la DGVS, une ligne budgétaire du projet a donc été légèrement modifiée : 3'000'000 COP ont été réaffectés à l'élaboration d'un rapport évaluant l'efficacité des enquêtes judiciaires portant sur les assassinats de défenseurs/euses des droits humains et activistes communautaires.

Remarques importantes concernant le rapport financier et la lecture du document Excel :

Nous rappelons que le budget initial du projet présenté à la DGVS portait sur un cofinancement du projet sur deux ans, qui a démarré avec les soutiens financiers du SSI du Canton de Genève et de la Ville de Meyrin, le 1^{er} novembre 2018. Finalement, la DGVS a décidé de financer 1 année uniquement. En raison de la date tardive de cette décision (printemps 2019), l'année financée par la DGVS a débuté le 1^{er} mai 2019 et s'est terminée le 30 avril 2020. En outre, la DGVS n'a finalement octroyé que la moitié du total des fonds sollicités.

Le rapport financier ci-joint se rapporte, dans la colonne "**Budget approuvé ajustement Covid année 2**", aux montants prévisionnels soumis au Canton de Genève dans notre demande **d'ajustements dans l'exécution du projet en raison de la crise Covid (nouveau budget août 2020)**.

La colonne "Dépenses année 2" porte sur l'ensemble des dépenses durant la seconde année du projet (soit du 1^{er} novembre 2019 au 31 décembre 2020, puisque le projet a été étendu de deux mois), cofinancé par le SSI du Canton de Genève, la Ville de Genève, la Ville de Meyrin, l'Association Turpial, ainsi que la Principauté des Asturies, l'organisation allemande Misereor et la Fondation CSPP elle-même. Il s'agit donc de toutes les dépenses du projet, du 1^{er} novembre 2019 au 31 décembre 2020. Cependant, **LES FRAIS COUVERTS PAR LA DGVS CONCERNENT UNIQUEMENT LA PERIODE DE 6 MOIS COMPRISE ENTRE LE 1^{ER} NOVEMBRE 2019 ET LE 30 AVRIL 2020**. Nous avons ainsi strictement respecté la demande de la DGVS que son apport financier soit dépensé exclusivement dans cette période de 12 mois (6 mois sur la première année et 6 mois sur la seconde), mais dans le cadre d'un projet plus vaste (deux ans) et cofinancé par plusieurs partenaires suisses et internationaux.

Nous précisons encore que chaque année, la totalité de la gestion financière du CSPP est auditée par une firme indépendante et soumise aux normes comptables internationales (firme

Valencia&Falla). Le présent projet est ainsi **audité** par cette firme. En raison de la crise du COVID-19 et du confinement en Colombie, l'audit portant sur les activités 2019 a pris du retard et ses résultats n'ont été transmis qu'en août 2020. Les résultats (en espagnol) sont à la disposition de nos financeurs, sur demande. Concernant les fonds dépensés en 2020 (janvier-décembre 2020), le CSPP fait actuellement l'objet d'un audit institutionnel par cette même firme qui se terminera à la fin du mois de mars et les résultats ne seront probablement pas disponibles avant plusieurs semaines.

Avant de prendre connaissance du rapport financier (fichier Excel annexé), il est important de prendre en considération les éléments suivants :

1. Malgré l'approbation de seulement 50% du budget initialement soumis par la DGVS, il a été possible de maintenir les activités du projet grâce à plusieurs facteurs de compensation : (i) une variation du taux de change très positive ; (ii) la participation plus élevée que prévu de la Principauté des Asturies.
2. En raison de la pandémie de COVID-19, des ajustements dans l'exécution du projet (en termes d'activités et financiers) ont été sollicités puis approuvés d'abord par la Ville de Genève, puis par le Canton de Genève et la Ville de Meyrin. Les activités ne pouvant pas être réalisées ont été remplacées par d'autres (lignes 2.7.8 à 2.7.12, en vert, dans le rapport financier).
3. Étant donné que le rapport est établi en francs suisses, il n'est pas possible de refléter le "gain" représenté par la différence positive du taux de change (significative dans sa conversion en pesos). Le taux prévu était de 2700 pesos pour 1 franc suisse, alors que les taux de change réellement appliqués ont été, lors des trois versements successifs (apports SSI, Meyrin, DGVS) respectivement de 3172, 3206 et 3154 pesos pour 1 CHF.

Cette variation d'environ 15% se reflète, dans le tableau Excel, par la colonne mesurant la différence entre le budget prévu et les dépenses effectives : il a été possible de financer en pesos les activités prévues à un moindre coût en francs suisses, et cela se reflète dans des dépenses en francs un peu inférieures dans la plupart des lignes qui n'atteignent pas 100% des montants budgétés en francs (colonne "différence %" dans le tableau).

Rapport narratif novembre 2019 – décembre 2020

Projet : Protection et participation pour la Paix

Organisme requérant : Association Turpial / **Partenaire local :** FCSP (Colombie)

Pour plus de détails concernant la gestion des finances du projet, voir le rapport financier annexé (Excel) et les commentaires qui le complètent.